

Des Jules et Jan particulièrement circonspects !



Lors de l'assemblée générale nationale de février, les statuts de la RFCB imposent de fixer les lignes sportives définitives de la campagne imminente, toutefois assorties de premières décisions concernant la suivante.

Cette demande statutaire a-t-elle été respectée ce 14 février ? Toutes les zones d'ombre ont-elles été levées ? Jules et Jan livrent leur ressenti...

Vendredi 21 février 2020. Faute de volonté de réfléchir et d'humour, s'abstenir à tout prix !

Dans tout sport, les règles inhérentes à sa pratique sont arrêtées, analysées, pensées, testées, dévoilées bien avant l'entame de la compétition. Rien de plus normal et de plus logique, qui prétendrait d'ailleurs le contraire ? Tout aussi capitale est la certitude que ces règles émises perdurent durant le temps compétitif. Dans le cas contraire, comment imaginer une coupe du monde de football, un championnat mondial de basket, de volley, de cyclisme... un grand-prix de Formule 1... un tournoi majeur du grand chelem... un grand tour... sans la présence de garde-fous réglementaires. L'équité, l'éthique sportive, la morale en dépendent. Tant les investissements matériels et humains réalisés, les enjeux économiques mis en jeu, les retombées... ne peuvent dépendre du bon-vouloir d'éventuels passe-droits privilégiant l'un au détriment de l'autre. La colombophilie ne peut se targuer d'être une exception dans ce domaine. Aussi sa copie sportive annuelle ne peut, en aucun cas, être l'objet d'une quelconque incertitude avant le début des hostilités...

- **Jules.** Salut Jan. Je suppose que la semaine de repos accordée pour cause d'assemblée générale nationale t'a fait grand bien... De mon côté, cela ne m'a nullement dérangé. Que du contraire même ! Ces derniers temps, nous nous sommes sérieusement investis mine de rien. Nos analyses ont été, je l'espère, des plus correctes, objectives et surtout sans concession pour quiconque.



- **Jan.** Tu as raison, souffler permet bien souvent de faire le vide dans la tête. Je reconnais bien volontiers que la semaine de repos octroyée me fut bénéfique, D'autant plus que je carbure à la tournée minérale. Tu es bien placé pour le savoir, je crois...



Et oui, mon vieux, c'est effarant, mais je tiens le coup. Cependant (*en esquissant une mimique*) les forces commencent sérieusement à me manquer. A vrai dire, j'étais habitué à boire de la bière pour assurer une meilleure digestion car je n'ai jamais été suffisamment malade pour boire de l'eau.

- **Jules.** Blague à part, je suppose que, comme tout colombophile qui se respecte, tu t'es tenu au fait de la dernière actualité ailée. Elle fut particulièrement riche avec la tenue de ces assemblées nationales à la veille de l'entame de la saison. Ce sont des événements importants à ne pas relativiser, mais bien à considérer à leur juste valeur...



(Après un bref temps de pause...) J'ai entendu et lu sur ce sujet, dans le fief de certaines personnes notamment, des interprétations différentes, des avis parfois des plus tranchés... qui m'ont fait, et me font toujours d'ailleurs, m'interroger sur la place de la colombophilie dans la société actuelle....

- **Jan.** Jules, tu es à peine arrivé, tu nous lances un fameux sujet qui risque de nous faire considérer pour qui nous ne sommes pas.



Oui, j'ai évidemment été attentif et même très attentif. J'ai lu, outre les informations postées sur le site KDBD, divers articles publiés à ce jour et particulièrement le témoignage francophone. Je suis arrivé à une première conclusion...

(Après quelques secondes de réflexion...) Tu te demandes certainement laquelle ? Et bien, j'ai l'impression..., mais je tiens à rester prudent,... que se creuse toujours davantage de jour en jour le fossé profond existant entre, d'une part, la base colombophile, en d'autres termes les amateurs qui portent leurs pigeons en prenant le plaisir de jouer je l'espère et, d'autre part, la RFCB-KDBD, une grande dame à leurs yeux inaccessible, gérée comme une entreprise nationale confrontée aux exigences internationales. Cette dernière est obligée de s'astreindre, grâce aux compétences exigées de son cadre directionnel, aux règles sociétales pour éviter des dérives en tout genre. En l'occurrence à des règles ne relevant forcément pas du quotidien de moult amateurs qui n'en voient pas dès lors l'utilité, ne les comprennent pas ou tout simplement n'ont pas envie de faire l'effort de les comprendre.

- **Jules.** Ce fossé Jan, il ne date pas d'hier car, depuis des lustres, il existe un monde entre l'aspect ludique initial de l'activité colombophile et sa réalité de terrain actuelle. La fédération l'a creusé en ne prenant pas soin de soigner son information, de motiver les décisions prises au fil des années, de dire en des mots simples le pourquoi des décisions arrêtées. Et ce, par volonté délibérée ? Je ne le pense pas. Par imprudence alors ? Peut-être... Par manque d'ouverture, de précaution intellectuelle ? ... Je ne sais pas répondre avec certitude à ces questions... Maintenant qu'il existe deux porte-parole... cela va-t-il changer pour autant ? Je suis circonspect, la communication est tout un art.



- **Jan.** Il se peut effectivement que les informations perdurent en vase clos. Ce qui autorise toutes sortes d'approches souvent, non fondées, relatant en réalité de profondes aspirations personnelles des sources émettrices. La fédération ne s'est jamais bien vendue...



Jules, et c'est un Flamand qui te le dit, toute entreprise doit veiller à sa culture organisationnelle, à développer un esprit qui consiste à concevoir l'offre d'un produit en fonction de l'analyse des attentes des consommateurs et en tenant compte des capacités de l'entreprise ainsi que de toutes les contraintes de l'environnement. Ce que je viens de dire, mon vieux, ce n'est rien d'autre que la définition du marketing.

La RFCB offre en effet un produit, en l'occurrence une compétition sportive par l'intermédiaire de pigeons. Répond-elle pour autant aux aspirations des amateurs en général ? Veille-t-elle, de sa propre initiative, à sauvegarder l'univers du pigeon en dehors du cadre imposé par le Bien-être animal ? La démesure sportive, si elle est constatée et réellement présente, ne contraint-elle pas des amateurs à faire réaliser le vol de trop ?

- **Jules.** Ton analyse Jan est des plus réalistes. Je ne peux le nier, mais je te ferai cependant remarquer, à la décharge de la fédération, que celle-ci, conformément aux statuts, change de gouvernail régulièrement, au terme des législatures programmées pour être précis. Ce qui n'apporte pas nécessairement un gage de stabilité, de vision à très long terme. Toute entreprise a besoin de plans à très long terme. L'essor se construit au moyen de stratégies...



(Après quelques instants de réflexion)... J'aimerais te soumettre un sujet qui me turlupine suite à des propos lus, mais cela demandera et prendra du temps pour te l'expliquer. Je m'en excuse d'avance.

- **Jan.** Oyez braves gens, oh que je n'aime pas cela... Jules est bien là ! Il annonce la couleur. Je crains qu'il ne sorte de nouveau de son chapeau un élément de derrière les fagots. Quand je le vois prendre cet air et des précautions oratoires, cela signifie qu'il détient de la « poudre », mais je me doute du contexte que tu vas traiter. (Jules marque son étonnement.).



Tout le milieu est conscient que nous sortons de deux assemblées générales nationales particulières suite aux problèmes laissés sans réponse et non des moindres. Je suppose que tu vas peut-être dénicher quelque chose d'apparence bénigne... que toi seul est capable d'épingler.

- **Jules.** Tu es un flatteur, mon vieux... comme tu adores le dire au passage... cependant tu as visé juste. Suite à la demande d'un mandataire national flamand souhaitant son nom non repris au procès-verbal des décisions de l'assemblée générale nationale de ce 14 février, à ses yeux non règlementaire, tu as certainement lu ou appris, qu'il lui a été rétorqué l'existence d'une nouvelle loi, datant du 1^{er} mai 2019, en l'occurrence la loi CSA qui régit le code des sociétés et des associations,



Rassure-toi, ce n'est pas mon intention de te rappeler tous les propos rapportés à ce sujet. Je tiens à le souligner. Si ce n'est un point particulier. Lequel ? Celui abordant la responsabilité financière des administrateurs vis-à-vis de tiers. (Jan marque son étonnement en fronçant les sourcils).

Tu sais pertinemment que la RFCB est une asbl. Suite à une restructuration administrative décrétée, pour cause économique au départ lors d'une décade précédente, les conseils d'administration et de gérance ont fusionné, ce qui a permis de réduire drastiquement le nombre de mandats à distribuer. Souviens-toi encore, dans des temps mémoriaux, assemblée générale, conseil d'administration, commission juridique et comité sportif ont constitué les différents rouages du plus haut niveau fédéral. Ils recensaient des mandataires qui généralement cumulaient des fonctions. Avec pour conséquence notoire, un foisonnement de redites pour certains lors des séances qui puisaient en conséquence dans le budget imparti aux frais.

C'est la raison pour laquelle, et ce depuis plusieurs législatures, que la RFCB dispose donc désormais, outre les compréhensibles et indispensables assemblée générale et comité sportif, d'un **C**onseil d'**A**dministration et de **G**érance **N**ational, le CAGN à ne pas confondre avec le GIGN. (Jan sursaute...). Rassure-toi cette comparaison est malvenue, je l'admets, mais je souhaitais m'assurer si tu suivais.

Ce CAGN, comme tu le sais, est composé de cinq membres... en principe repris au sein de l'assemblée générale élue par les amateurs. En principe car pour la présente législature comme pour la précédente d'ailleurs, seuls quatre d'entre eux ont été désignés administrateurs

par leurs pairs. Les statuts leur octroient des compétences spécifiques dans différents domaines. Tu me suis toujours... (*Jan opine de la tête*).

Néanmoins, je te rappelle que le cinquième membre, après de mémorables péripéties, provient du milieu « *extérieur à la colombophilie* », ne relève pas des urnes colombophiles. Il a été avant tout choisi pour les compétences qu'il détient et son intérêt marqué envers le sport colombophile. Est-il dès lors un administrateur de plein droit ? Cela peut se discuter me semble-t-il car il n'a pas été autorisé de voter en assemblée générale. Mais, rassure-toi, ce n'est pas encore le problème qui me préoccupe réellement.

Je te répète que les administrateurs d'une asbl sont responsables financièrement vis-à-vis de tiers au cas où tu l'aurais déjà oublié. Au sein de la RFCB, l'assemblée nationale est, statutairement parlant, souveraine dans la prise de décisions en constituant l'ultime maillon de la chaîne décisionnelle. De son côté, le comité sportif prend aussi des décisions qui doivent toutefois être avalisées par ladite assemblée nationale. A partir de ces considérations et des propos que j'ai lus au sortir du colloque de ce 14 février, ma question est très simple et double à la fois. Combien de membres de l'assemblée nationale portent-ils le titre d'administrateurs ? Combien de membres du comité sportif portent-ils également cette même dénomination ? Voilà deux questions dérangeantes que je pose quand même...

Et bien, pour y répondre, un simple calcul suffit, et ce au terme d'une brève recherche axée sur les libellés et les compétences octroyées aux deux organes fédéraux (*Jan montre son impatience...*).

Si tu veux bien, je commence par l'assemblée nationale. L'AG comprend, depuis les dernières élections, dix-huit membres, tous élus, je le répète, par les amateurs. Ce nombre et la liste les reprenant sont notifiés sur le site de la fédération. L'« *élément venu de l'extérieur* » n'est par contre pas repris dans cette liste. Quatre membres sur dix-huit soit moins du quart de l'assemblée sont de cette manière reconnus administrateurs....

Maintenant, je poursuis avec le comité sportif. Ce dernier est un organe paritaire qui comprend dix membres soit un par province belge. En passant, je tiens à te répéter que celle d'Anvers a réitéré sa volonté de le supprimer ou tout au moins de faire respecter l'équilibre linguistique. Et bien Jan, je te le donne en mille, parmi les sportifs un seul est administrateur. Un sur dix. (*Jules prend le temps de se désaltérer...*).

- **Jan.** Ainsi, cela voudrait dire que, si je perçois correctement ton raisonnement non tordu et en devine la suite, seules quatre voire cinq personnes au maximum de la RFCB seraient responsables, financièrement parlant, devant des tiers, et ce en fonction de propos rapportés que tu as lus. Ce qui représente moins de 25 % de l'AG et seulement 10 % du CSN. Ces gens endosseraient les responsabilités prises par d'autres. Il y a, comme tu aimes souvent le dire, une saquée qui ne va pas à première vue.



- **Jules.** Je partage tes propos. Je te dis que, dans l'hypothèse particulière évoquée, une très grande majorité des décideurs ne semble pas être responsable de leurs décisions... Si tel est le cas, cela me paraît surprenant. A moins que l'hypothèse de départ, en d'autres termes les informations rapportées de l'assemblée, ne correspondent pas à la réalité juridique. Si c'est le cas, je suis évidemment dans l'erreur...



- **Jan.** Le domaine sportif n'est pas en reste. Beaucoup d'incertitudes subsistent toujours. Seront-elles levées à temps ? C'est la question que je me pose.



Ce que je retiendrai avant tout de ces assemblées du 14 février, ce sont les positions différentes des deux « Bien-être animal », le flamand et le wallon. A en croire le président sportif national, tout était en principe réglé avec le Nord du pays majoritaire

en licenciés qui accepte le programme moyennant des conditions à respecter dont l'heure et le lieu de lâcher de Barcelone ainsi que l'envoi d'un rapport détaillé après chaque confrontation nationale. Manifestement ce n'est pas le cas avec le Sud qui, de son côté, demande des réajustements de l'itinéraire pour préserver les pigeons selon leur âge.

Je sais que la compétence du Bien-être animal a été régionalisée, mais, force est de constater sur le terrain que les points de vue divergent selon les Régions. L'autorité wallonne est-elle plus exigeante que sa consœur flamande en imposant des critères davantage restrictifs ? Veille-t-elle principalement à la santé physique des pigeons, préparés de nos jours de manière scientifique, en régulant les efforts qui leur sont imposés ? Cela peut être pensable et se défendre. N'oublie pas que les décisions prises par le Bien-être animal wallon ne lui causent aucune répercussion financière.

Comme toi précédemment, j'ai aussi une question qui me taraude l'esprit. Pour bien me faire comprendre, je vais prendre un exemple. Ainsi, la recommandation imposant aux yearlings une semaine de repos après deux sorties consécutives en grand demi-fond... comment sera-t-elle vérifiée ?

- **Jules.** Avant de te répondre, permets-moi quand même de te rappeler notre précédente discussion. Souviens-toi, en comparant le Bien-être animal à un volcan susceptible de se réveiller à tout instant, j'avais en quelque sorte senti le vent venir sans pour autant être dans les secrets. C'est comme la grippe aviaire, elle peut « sévir » à tout instant.



En réponse à ta question, je vois l'informatique comme « gendarme » du respect des décisions du législateur francophone. Cette dernière pourrait peut-être intervenir à partir des bagues chips lors des mises en loges. Elle le pourrait aussi à partir des résultats établis, mais, dans ce dernier cas, les pigeons non classés échapperaient aux mailles du filet. Ce sont deux hypothèses de ma part. A pigeonneaux, la situation devrait être plus simple. La semaine de repos imposée après une sortie nationale en grand demi-fond serait d'office respectée vu l'interdiction de programmation décrétée. Aucun contrôle à ce niveau ne serait nécessaire, mais quid si des AWC, des provinciaux de la même spécificité occupent les dates devenues libres ?

- **Jan.** Jules, il y a encore beaucoup de pain sur la planche. Je crains fort que le train ne parte avant d'arriver sur le quai. Cependant, si des contraintes sont sorties des assemblées nationales, du positif l'est également. Il ne faut pas l'oublier.



En principe, les amateurs et les sociétés devraient voir d'un bon œil le délai désormais fixé pour les annonces. Le recours généralisé à l'enlogement informatique obligatoire risque de toujours avoir des détracteurs spéculant sur le coût imposé par pigeon, mais, en contrepartie, les sociétés devraient être confrontées à plus de facilités. Cette extension de la bague chip à toutes les disciplines ailées pour assurer une traçabilité de tous les pigeons dans les paniers les met par ailleurs sur un même pied. Ce point de vue éthique ne me dérange pas, d'autant plus que les différents contrôles annoncés n'escamoteraient plus une frange d'amateurs. Quelle va être l'ampleur et la portée de ces contrôles ?

- **Jules.** Jan, c'est ce que nous réservera l'avenir. Il faudra certainement encore faire preuve de beaucoup de patience. Pour ce soir, je suis repu et tu t'es dit fatigué. Je t'offre le verre du retour de la tournée minérale. Encore une semaine à tenir...



A bientôt.